MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

4ème année nº 29 Cinquième édition nº 8 3 Juillet 1956

AVERTISSEMENTS

MILDIOU de la VIGNE AVEYRON - LOZERE

Par suite des pluies d'orage que l'on enregistre çà et là , la protection du vignoble n'est plus assurée; la maladie pourra se manifester prochainement, en particulier sur les grappes. Nous préconisons l'exécution rapide d'un traitement qui devra être terminé le 10 juillet au plus tard.

Le traitement sera particulièrement soigné sur les cépages français des vallées du Tarn et du Lot.

VERS de la GRAPPE AVEYRON - LOZERE

Dans les situations envahies par la Cochylis ou par l'Eudémis, on profitera du traitement destiné à combattre le Mildiou pour pulvériser une bouillie mixte.

MILDIOU de la POMME de TERRE Zones V et VI

Le traitement préconisé par la note spéciale en date du 28 Juin sera renouvelé partout où il aura été lavé par les pluies.

Nous attirons spécialement l'attention des producteurs de plants contrôlés sur la nécessité de réaliser des traitements préventifs contre le Mildiou de la pomme de terre.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République - MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956.